

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de Pautaines

De : Patrick <matipat1954@gmail.com>

Date : 14/07/2020 10:02

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Madame la Préfète,

à Monsieur Claude MARTIN, commissaire enquêteur
concerne l'enquête publique sur l'autorisation unique présentée par la SARL Eole de la Joux sur le territoire d'Épizon (Pautaines-Augeville)

Habitant de Saint-Dizier, je me rends régulièrement à Vaux-sur-Saint-Urbain où mes beaux-parents ont une propriété. Je m'inquiète de constater le nombre croissant d'installation d'éoliennes dans le paysage de notre beau territoire, la Haute-Marne.

Je me sens à chaque fois encore plus investi de notre campagne départementale : <https://respirez-inspirez.com>. Investi car depuis 2016, avec ma compagne, nous faisons partie des 5 premiers ambassadeurs : https://www.youtube.com/watch?v=oDdVWq5fxXg&feature=emb_title

J'ai été alerté par des habitants de Pautaines sur leur inquiétude liée à l'édification de nouvelles éoliennes et je me suis rendu dans ce village dimanche 5 juillet 2020. J'ai rencontré quelques personnes.

En effet, nous avons compté 19 éoliennes à quelques centaines de mètres du village. Et on voudrait en édifier d'autres à l'opposé du village ?

Qui aimerait vivre dans une commune cernée par des pylônes ?

Comment Madame la Préfète pourrait aller à l'encontre du souhait des habitants de Pautaines qui sont concernés en premier lieu par ce projet ? Comme elle l'a été sur le combat que nous menons contre la laverie UNITECH à Suzannecourt et où 87 % des contributions sur 712 à l'enquête publique ont été défavorables à UNITECH. Les enquêtes publiques sont l'endroit d'expression de la population comme sans doute l'ont été à l'époque les cahiers de doléances.

Ne vaut-il pas mieux ce mode d'expression que tout autre en d'autres lieux dont la rue ?

Cette fois encore, il semble que ce projet ait été abordé dans l'ombre puisque les habitants l'ont découvert en 2019 alors que les 1ères discussions avec notamment les propriétaires terriens remontent à 2014 !

De plus, j'apprends que le maire délégué de la commune concernée de Pautaines ainsi que l'immense majorité des habitants du village sont opposés à cette pollution visuelle et sonore.

Voici dont mes arguments qui justifient mon opposition à ce projet :

- La saturation du secteur en éoliennes qui entourent des villages entiers
- La pollution visuelle
- La destruction de paysages ruraux
- La protection des oiseaux et des chauves-souris
- L'opposition de la Ligue de Protection des Oiseaux à ce projet qui nécessiterait une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées
- La pollution sonore

- La présence de monuments historiques à proximité
- L'hostilité des habitants de la commune de Pautaines et de son Maire délégué
- Les conséquences sur le tourisme

Madame la Préfète, Monsieur le commissaire enquêteur, Pautaines-Augeville compte 27 habitants pour 19 éoliennes constatées + les 7 éoliennes prévues soit 26.

Les habitants seraient-ils sacrifiés au bien commun ou à celui de quelques-uns très intéressés par la manne financière que cela représente ?

En espérant que mon humble témoignage, apporte une contribution supplémentaire aux opposants à ce projet.

Patrick MOCATI (habitant de Saint-Dizier 52 - depuis 2015)

retraité, ancien directeur d'école en Seine et Marne et Val de Marne

ambassadeur de la campagne Respire Inspire de la Haute-Marne

membre de l'association Belles Forêts Sur Marne et du COLLECTIF contre UNITECH,

membre de l'association ArchéOlonnA de Saint-Dizier

Merci d'accuser réception de ma contribution